

AVIS D'ATTRIBUTION

Article L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN ET D'UN BATIMENT DEPENDANTS DU DOMAINE PUBLIC SUR LA COMMUNE D'EPERNAY (51200) POUR UNE ACTIVITE DE BUREAUX, ATELIER ET ACTIVITE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DE DECHETS

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Grand Est de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 3, boulevard Wilson à Strasbourg (67000), représentée par sa Directrice Madame Marie-Véronique GABRIEL dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : DIT Est, Gestionnaire ESSET : Mme. Nathalie ROssel / Courriel : nathalie.rossel@esset-pm.com/ Téléphone : 06 84 92 26 11 Adresse : ESSET - Rocket Tower – 1 bis rue de la Course, 67000 Strasbourg.

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition :

- d'un terrain non bâti d'une superficie d'environ 16 000 m² de terrain nu (Environ 3 150m² de quai militaire sans voie sur SNCF Réseau et environ 12 850m² de commercial FRET sur SNCF Réseau, et environ 350 m² de bâtiment (200m² de bureaux, sanitaires, réfectoire et 150m² d'atelier) situés Chemin de l'Île Belon sur le site ferroviaire d'EPERNAY P GARE à EPERNAY (51200) et est repris au cadastre de ladite commune sous le n°0051p de la Section AM pour une activité souhaitée de prise de service, bureaux, atelier et collecte et traitement de déchets

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **Article L2122-1-1** du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **SOCIETE METALLURGIQUE D'EPERNAY** dont le siège est sis 889 rue du Luyieux Culoz 01350 Culoz-Béon.

Date d'effet de la convention d'occupation : **1^{er} décembre 2026**.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **Consultation uniquement sur place**

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25, rue du Lycée, 51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 03 26 66 86 87

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr